



Autorisation de sortie de  
l'école  
Année scolaire  
2022-2023

Je soussigné(e) M., Mme \_\_\_\_\_

Père, mère, tuteur de \_\_\_\_\_

élève de \_\_\_\_\_ classe de Madame \_\_\_\_\_

autorise mon fils, ma fille à quitter l'école **seul** :

**(Cocher et entourer votre choix.)**

à 11H45 LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

à 16H30 LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Je reconnais avoir été informé(e) par Monsieur Le Directeur que dès qu'il aura quitté l'enceinte des locaux scolaires, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'établissement scolaire et des enseignants et qu'il retombera sous mon entière responsabilité.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Chaque enfant autorisé à sortir seul  
recevra une carte de sortie. Merci d'en prendre soin.  
Toute carte perdue sera facturée 1 €.

Ecole Notre Dame Plérin  
Place Marie Balavenne 22190 Plérin  
☎ 02.96.74.76.02 Courriel : [eco22.nd.plerin@e-c.bzh](mailto:eco22.nd.plerin@e-c.bzh)  
<http://ecolenotredameplerin.fr>

